

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 3 décembre 2025

Délibération n° 05_2025_135

**Communication du rapport d'activité 2024 du
Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du
Saint-Amandois – SMIRTOM du Saint-Amandois**

Monsieur Patrick BIGOT, Vice-Président du SMIRTOM du Saint-Amandois, présente ce dossier.

Vu l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le rapport d'activité de l'année 2024 du Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Saint-Amandois doit être communiqué aux membres du Conseil communautaire, pour information (*document joint à la Synthèse*)

Le Conseil communautaire donne acte au Président de la communication du rapport d'activité 2024 du SMIRTOM du Saint-Amandois (*document ci-joint*).



Le Président,

Daniel BÔNE



Le secrétaire de séance,

Gérard MARTEAU